



Le mercredi 7 SEPTEMBRE 2011, L'association CAP SUD MRE signe le 2° protocole d'engagement de ces 12 propositions avec le parti politique du PJD

### **LES MAROCAINS RÉSIDENTS À L'ÉTRANGER, PRESCRIPTEURS ET ARCHITECTES DU NOUVEAU MAROC**

Le discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 20 août 2011 réaffirme sans aucune ambiguïté la pleine citoyenneté et aux droits à la participation la plus large aux institutions nationales et à la gestion des affaires publiques en s'appuyant sur la nouvelle constitution ce qui confirme la volonté de notre souverain à permettre aux MRE une implication la plus large possible à l'élaboration de la NOUVELLE construction politique basée sur cette Nouvelle constitution de ce nouveau Maroc.

En ce jour du 7 SEPTEMBRE 2011, nous, CAP SUD MRE ,GFM , et les 45 associations affiliées, prenons acte, par la signature de Mr Abdelillah BENKIRANE, secrétaire général du Parti de la Justice et développement (PJD), l'engagement du parti à intégrer dans son programme politique les 12 propositions pour une meilleure représentativité et participation des MRE dans la vie politique de notre nation. Nous soulignons par cet engagement, que Le PJD et ses responsables ont acté avec cette convention l'importance qu'ils portent à la composante des marocains résidents à l'étranger.

Il est d'autant plus important de le souligner que nous attendons des autres formations politiques que nous avons contactées, la même volonté d'écoute et de prise en considération de nos intérêts qu'ont eus Mr BENABDALLAH du PPS et aujourd'hui Mr BENKIRANA et leur staff respectif.

Nous pouvons espérer dire aujourd'hui que le PJD et PPS défendent et défendront les intérêts des MRE.

***Nous aimons à rappeler que « les promesses s'envolent mais les écrits restent »  
!!!***

---

#### **ASSOCIATION CAP SUD MRE**

AV. HASSAN II - MAISON DE L'AVOCAT  
80020 - AGADIR - MAROC

TÉL. : +212 (0) 6 61 93 25 16  
FAX : +212 (0) 5 28 82 07 65

E-MAIL : ASS.CAPSUDMRE@GMAIL.COM  
FACEBOOK : ASS. CAP SUD MRE



**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention d'engagement a pour objet la prise en compte du PJD des 12 propositions revendicatives pour une meilleure représentativité et défense des intérêts des MRE.

**ARTICLE 2 – OBJET**

La présente convention d'engagement a pour objet l'intégration et la mise en application dans le programme politique du PJD des 12 propositions revendicatives pour une meilleur représentativité et défense des intérêts des MRE.

**ARTICLE 3 – OBJET**

L'association CAP SUD MRE et GÉNÉRATION FRANCE MAROC et les associations affiliés, expriment leur soutien au PJD dans toutes les initiatives qu'il aura a entreprendre pour défendre les droits politiques, économiques, sociaux et culturels des Citoyens Marocains Résidents à l'Étranger .

**Il est important de rappeler que :**

- 9 propositions ont ainsi été soumises au conseil de révision de la constitution par Cap Sud MRE, GFM et ses 45 associations affiliées se positionnant ainsi en tant que prescripteurs.
- Le 25 juin Cap Sud MRE et Génération France Maroc ont organisé à Mantes La Jolie un débat autour de la nouvelle mouture de la constitution en présence de plus de 220 participants dont 60 responsables d'associations. Étaient présents à ce meeting, des représentants des partis politiques marocains (PPS & PJD) qui ont pu prendre acte des revendications de cette tranche de la nation marocaine que sont les MRE.
- Cap Sud MRE et GFM ont appelé, lors de ce meeting, à voter OUI à la nouvelle constitution pour les articles 16, 17,18, donnant ainsi une nouvelle implication des MRE dans la capacité de choisir leurs futurs représentants politiques.

La participation au vote du référendum fut, pour la majorité des MRE de seconde

**ASSOCIATION CAP SUD MRE**



génération, une première participation à la vie civique de leur nation d'origine mais surtout une reconnaissance de leur citoyenneté.

Ce processus enclenché ne peut être remis en cause pour des raisons logistiques ou des justifications fondées sur des pseudos rapports par un quelconque organisme que ce soit.

Nous, CAP SUD MRE et les associations affiliées, ayant porté et expliqué les enjeux de la constitution au cœur des cités, avons fait renaître un sentiment de confiance envers les futurs politiques basé sur cette nouvelle constitution.

DONC, il serait extrêmement incompréhensible, mais surtout dommageable, de voir les MRE exclus de leur droit de citoyens au vote des prochaines législatives comme le prévoit la constitution dans les articles 17 et 18 et que leur représentativité soit bafouée car, à ce jour, différents processus sont évoqués par le gouvernement, mais la condition des MRE en reste absente.

Nous, Marocains Résidents à l'étranger, par ce OUI à la constitution, nous rappelons au gouvernement du Maroc que nous SOMMES DES MAROCAINS et que son devoir est de préserver nos droits « Article 16 ».

Nous remercions vivement sa majesté le roi Mohamed VI pour cette confirmation de l'importance qu'il porte à l'implication des MRE à la vie politique de notre patrie, ce qui nous procure une motivation supplémentaire et nous impose une plus grande mobilisation à faire entendre notre voix auprès des différents acteurs politiques de la nation.

#### **CAP SUD MRE**

*Présidée par M. Salem FKIRE, l'Association CAP SUD MRE, a vu le jour en Mai 2010 à Agadir, avec l'ambition de servir de passerelle reliant les Marocains Résidents à l'Étranger à leur pays d'origine.*

*Elle est la première association composée de MRE qui a fait le choix de prendre place au Maroc pour une plus grande proximité avec les institutions marocaines. Ses fondateurs se trouvent être un groupe de chefs d'entreprises MRE ayant fait le choix d'investir au Maroc et participant activement à la dynamique économique des deux rives. Leur statut leur permet une meilleure appréhension de l'environnement économique et social du Maroc, et justifie pleinement leur intervention en tant que porte-parole de la communauté marocaine résidant à l'étranger et souhaitant intervenir pour incarner le rapport des MRE au Maroc.*

#### **ASSOCIATION CAP SUD MRE**